

REPUBLIQUE DU TCHAD

Unité – Travail – Progrès

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 020 /PR/2000

Portant Ratification de l'Accord de Crédit signé entre la République du Tchad et l'Association Internationale de Développement (IDA) relatif au Projet de Gestion De l'Economie à l'Ere pétrolière

Vu la Constitution :

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 14 Août 2000;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1.- Est ratifié l'Accord de Crédit d'un montant de douze millions six cent mille (12.600.000) Droits de Tirages Spéciaux (DTS) signé le 20 Mars 2000 à Washington entre la République du Tchad et l'Association Internationale de Développement (IDA), relatif au financement du Projet de Gestion de l'Economie à l'Ere Pétrolière.

Article 2.- La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à N'Djaména, le ..30. AOÛT. 2000.....


IDRISS DEBY